

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION  
DU CONSEIL DE LA JUSTICE ADMINISTRATIVE**

**TENUE À L'HÔTEL HILTON QUÉBEC  
1100, BOUL. RENÉ-LÉVESQUE EST  
SALON BEAUPORT  
QUÉBEC, QUÉBEC**

**LE 17 SEPTEMBRE 2003**

**Adopté tel que rédigé à la séance du Conseil du 13 novembre 2003**

Présences :

Membres du Conseil : Monsieur Laurent McCutcheon, président

M<sup>e</sup> Marie Beaudoin  
M<sup>e</sup> Micheline Bélanger  
M<sup>e</sup> Gérald Bernard  
M<sup>e</sup> Monique Corbeil  
M<sup>e</sup> Laurence Demers  
M<sup>e</sup> France Desjardins  
Monsieur Joseph Gabay  
M<sup>e</sup> Hélène Gouin  
Madame Anne-Marie Lemieux  
M<sup>e</sup> Gaétan Lemoyne  
M<sup>e</sup> Louis Morin  
M<sup>e</sup> Andrée St-Georges

M<sup>e</sup> Francine Fortin-Lacroix, secrétaire

Invitées : M<sup>e</sup> Sophie Vaillancourt, adjointe au président  
M<sup>e</sup> Sylvie Gosselin, avocate

Absence : Monsieur Jeannot Richard

Secrétaire Conseil de la justice administrative	Date : Le 17 septembre 2003	Page : 1
---	-----------------------------	----------

CONSEIL DE LA JUSTICE ADMINISTRATIVE	PROCÈS-VERBAL
--------------------------------------	---------------

### 1.1 Ouverture de la séance

Monsieur Laurent McCutcheon, président du Conseil, souhaite la bienvenue aux membres et les remercie de leur présence.

### 1.2 Adoption de l'ordre du jour de la séance publique

Sur la proposition de M<sup>e</sup> Gérald Bernard, appuyée par M<sup>e</sup> Marie Beaudoin, l'ordre du jour de la séance publique est adopté.

### 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance publique du 12 juin 2003

Sur la proposition de monsieur Joseph Gabay, appuyée par M<sup>e</sup> Gérald Bernard, le procès-verbal de la séance publique du 12 juin 2003 est adopté.

### 1.4 Sujets d'information

Monsieur Laurent McCutcheon transmet les renseignements suivants aux membres :

- Monsieur Marc Bellemare, ministre de la Justice, l'a informé que le projet de Code de déontologie applicable aux membres du Tribunal administratif du Québec «devra être revu à la lumière des amendements à la *Loi sur la justice administrative* qui pourront être adoptés par l'Assemblée nationale.»

Copie de la lettre du ministre du 27 août 2003 est distribuée aux membres du Conseil.

Secrétaire Conseil de la justice administrative	Date : Le 17 septembre 2003	Page : 2
---	-----------------------------	----------

- Monsieur Marc Bellemare, ministre de la Justice, a prononcé une allocution devant l'Association du Barreau canadien le 17 août dernier. Il a alors déclaré vouloir «revoir la manière dont la déontologie des membres est assurée et revoir également la pertinence du maintien du Conseil de la justice administrative». Des copies des notes pour cette allocution, disponibles sur le site Internet du ministère de la Justice, sont distribuées aux membres du Conseil.
- Une commission parlementaire a été tenue les 10 et 11 septembre 2003 sur le projet de loi n° 4 intitulé «*Loi modifiant la Loi sur la justice administrative*». M<sup>e</sup> Sophie Vaillancourt résume les principaux changements proposés par le projet de loi.
- Le Rapport sur la mise en œuvre de la *Loi sur la justice administrative*, publié par le ministère de la Justice au printemps dernier, a été transmis aux membres. La section traitant du Conseil se retrouve aux pages 116 à 140. Le rapport suggère le renforcement du rôle du Conseil en matière déontologique et affirme le caractère préventif de la déontologie.
- Monsieur McCutcheon consulte les membres sur le caractère suffisant ou non du délai d'envoi des documents pour l'examen des dossiers de plaintes. Il est suggéré que les documents soient transmis aux membres 15 jours avant la séance. Les dossiers de plaintes reçus tardivement seront acheminés dans un deuxième envoi.
- M<sup>e</sup> Sylvie Gosselin est invitée à présenter la revue de presse et la jurisprudence reliée aux activités du Conseil.

**1.5 Nouveau calendrier des séances**

La séance du 13 mai 2004 est ajoutée au calendrier. Celle du 25 mars 2004 aura lieu à Montréal.

La prochaine séance aura lieu à Québec, le 13 novembre 2003.

**1.6 Varia de la séance publique**

Il n'y a aucun item à cette rubrique.

Fin de la séance publique à 9 h 45.

**En raison de la résolution adoptée le 29 avril 1999, les membres du Conseil siègent à huis clos pour l'adoption du procès-verbal de la séance tenue à huis clos le 12 juin 2003 et pour l'examen des plaintes.**

**Résultat de la séance à huis clos :**

Sur la proposition de M<sup>e</sup> Louis Morin, appuyée par M<sup>e</sup> Gaétan Lemoyne, l'ordre du jour amendé de la séance à huis clos est adopté.

Sur la proposition de monsieur Joseph Gabay, appuyée par madame Anne-Marie Lemieux, le procès-verbal de la séance à huis clos du 12 juin 2003 est adopté.

**État des dossiers de plaintes**

Il y a actuellement 18 plaintes pour lesquelles un dossier est ouvert. Les dossiers n<sup>os</sup> 101, 102, 103, 111, 122, 127 à 136 et 139 seront examinés à la présente séance.

CONSEIL DE LA JUSTICE ADMINISTRATIVE	PROCÈS-VERBAL
--------------------------------------	---------------

**Examen des plaintes n<sup>os</sup> 101, 102, 103, 111, 122, 127 à 136 et 139**

Huit plaintes sont déclarées irrecevables au sens de l'article 185 de la *Loi sur la justice administrative*, pour les motifs énoncés aux décisions.

Quatre demandes d'appel ou de révision sont rejetées pour les motifs énoncés aux décisions.

Trois plaintes sont déclarées recevables au sens de l'article 185 de la *Loi sur la justice administrative* et trois comités d'enquête sont formés.

L'examen d'une plainte est reporté à une prochaine séance du Conseil.

Fin de la séance à huis clos à 15 h 15.

La secrétaire du Conseil,

Francine Fortin Lacroix

Francine Fortin-Lacroix, avocate

Secrétaire Conseil de la justice administrative	Date : Le 17 septembre 2003	Page : 5
---	-----------------------------	----------